

La rouchère

Le bulletin communal d'Oradour



ORADOUR



Février 2018

Sommaire

Le mot du Maire

Etat civil

Les travaux et projets de la commune

Le comité des fêtes

La société de chasse

Le Téléthon

Le recensement

Animations diverses

La Communauté de Communes Cœur de Charente

Quelques infos pour bien vivre en Pays d'Aigre

Guide pratique

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que vous avez tous passé de bonnes fêtes de fin d'année.

L'activité de cette fin d'année 2017 a été particulièrement fournie pour notre commune.

Nous avons eu l'organisation du Téléthon, nous avons mis en place le plateau ralentisseur ainsi que le radar pédagogique de limitation de vitesse dans Germeville, sans oublier la plantation de la haie en remplacement des buis dévorés par les pyrales.

L'année 2018 qui se profile ne devrait pas être moins dense.

L'assainissement Collectif sur Germeville est en cours, les travaux vont se poursuivre pendant tout le 1er semestre.

Concernant le village de Chillé, les travaux d'enfouissement des réseaux débuteront fin juin et se poursuivront en juillet. Les aménagements sont quant à eux programmés en fin d'année.

A ce sujet, une Réunion Publique d'informations est organisée le 28 Février à 18 h 30 à la Salle des Fêtes.

L'aménagement de l'arrière cuisine est également au programme, nous poursuivons nos démarches en espérant une mise en place au cours du second semestre.

Voici pour l'essentiel, je vous invite à découvrir plus de détails dans les pages suivantes.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent début d'année 2018 et un printemps des plus agréables, car comme le dit l'adage : « après la pluie vient le beau temps.... ».

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire
Christian ROUSSEAU

Décès :

- MEMIN née DUBREUIL Yolande décédée le 10/09/2017 née le 25/12/1929
- COTINAUD née PLEWA Lucie décédée le 19/02/2017 née le 08/04/1924
- FOREST née CARRE Jeanne décédée 07/02/2017 née le 07/07/1929

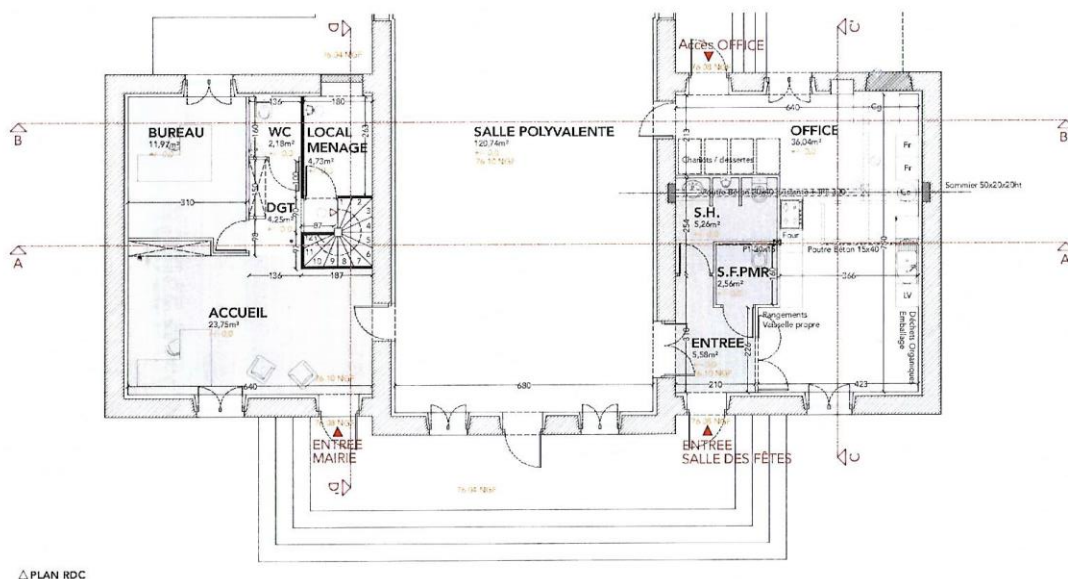
Les travaux et projets de la commune

A ORADOUR

Travaux d'aménagement de l'arrière cuisine de la salle des fêtes

Afin de rendre plus fonctionnel cet espace, il est prévu un réaménagement de la cuisine et arrière cuisine. L'escalier doit être déplacé, il sera transféré du côté du secrétariat afin de permettre l'accès à l'étage. La cloison sera supprimée.

Voici le plan réalisé par l'architecte chargée du dossier, Claire Archimbaud :



Des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sont prévus.

Il s'avère nécessaire de créer une réserve d'eau Incendie qui permet de disposer d'une capacité hydraulique pour alimenter les engins de lutte contre l'incendie, lorsque le débit disponible sur le réseau de distribution n'est pas suffisant (inférieur à 60m³/h).

Entretien des chemins communaux

Le chemin rural du bois vert, la voie communale dite du Perret et une partie de la voie communale du Bouchaud ont été restaurés.

Plantation de haies aux Châtelets

Des haies vont être implantées aux Châtelets afin de baliser le lieu-dit.



Réhabilitation de la ligne à 225000 volts Fléac-Niort



Après le changement d'un pylône et le renforcement des fondations et barres composant la structure, les travaux continuent avec le changement des câbles dont le câble de garde qui permet de protéger les ouvrages de la foudre.



Sur ce câble de garde, sur certains secteurs, ont été mis en place des dispositifs (balises avifaunes) visant à réduire le risque de collision des oiseaux avec les câbles de la ligne.

A GERMEVILLE



Remplacement des haies de buis

La pyrale du buis a ravagé la plupart des buis plantés sur la commune. A Germeville, les haies de buis ont été arrachées et remplacées par divers plants ornementaux.

Diminution de la vitesse



A Germeville, un plateau-ralentisseur a été installé et une zone à 30km/h a été créée.

Un radar pédagogique a été installé à l'entrée de Germeville en arrivant d'Oradour. Ce radar informe les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner, afin de les inciter à adapter leur comportement. Il affiche la vitesse, en vert si l'usager est en deçà de la limite de 50 Km/h, et en rouge au-delà. Il affiche également un message d'information qui évolue en fonction de la vitesse mesurée : RALENTIR puis DANGER, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement.

Assainissement collectif :

Les eaux usées désignent à la fois les eaux vannes (eaux provenant des toilettes) et les eaux ménagères (eaux provenant du lavabo, de la cuisine, du lave-linge...). Ces eaux ne peuvent pas être rejetées en l'état dans la nature, car elles sont nocives pour l'environnement. Les eaux usées doivent donc au préalable être traitées pour prévenir les risques de pollution.



Il existe 2 méthodes d'assainissement des eaux usées : soit elles sont évacuées dans un réseau collectif d'assainissement communément appelé le tout-à-l'égout puis traitées en station d'épuration (**Assainissement collectif**), soit elles sont traitées par un équipement d'assainissement non collectif communément appelé assainissement individuel ou autonome (**Assainissement**

non collectif).

L'assainissement est dit « collectif » lorsque l'habitation est raccordée à un réseau public d'assainissement. Les réseaux de collecte des eaux usées ou « égouts » recueillent les eaux usées, principalement d'origine domestique, et les acheminent vers une station d'épuration.



Poste du moulin brûlé



Poste du lavoir



Poste de l'impasse de l'Osme



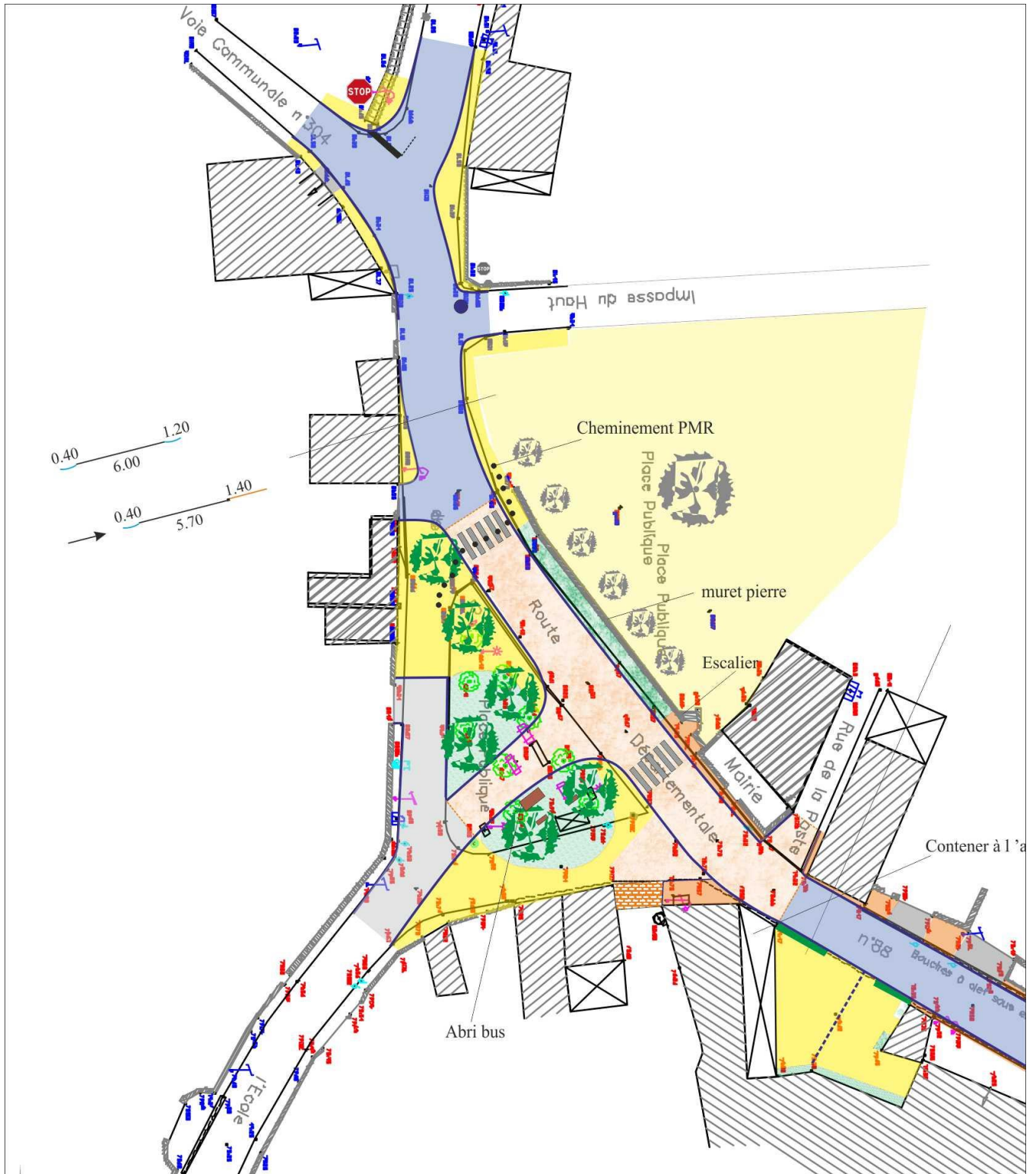
A Germeville, les pompes de relevage sont mises en place. Les travaux de raccordement aux particuliers ont commencé. Des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable sont aussi prévus.

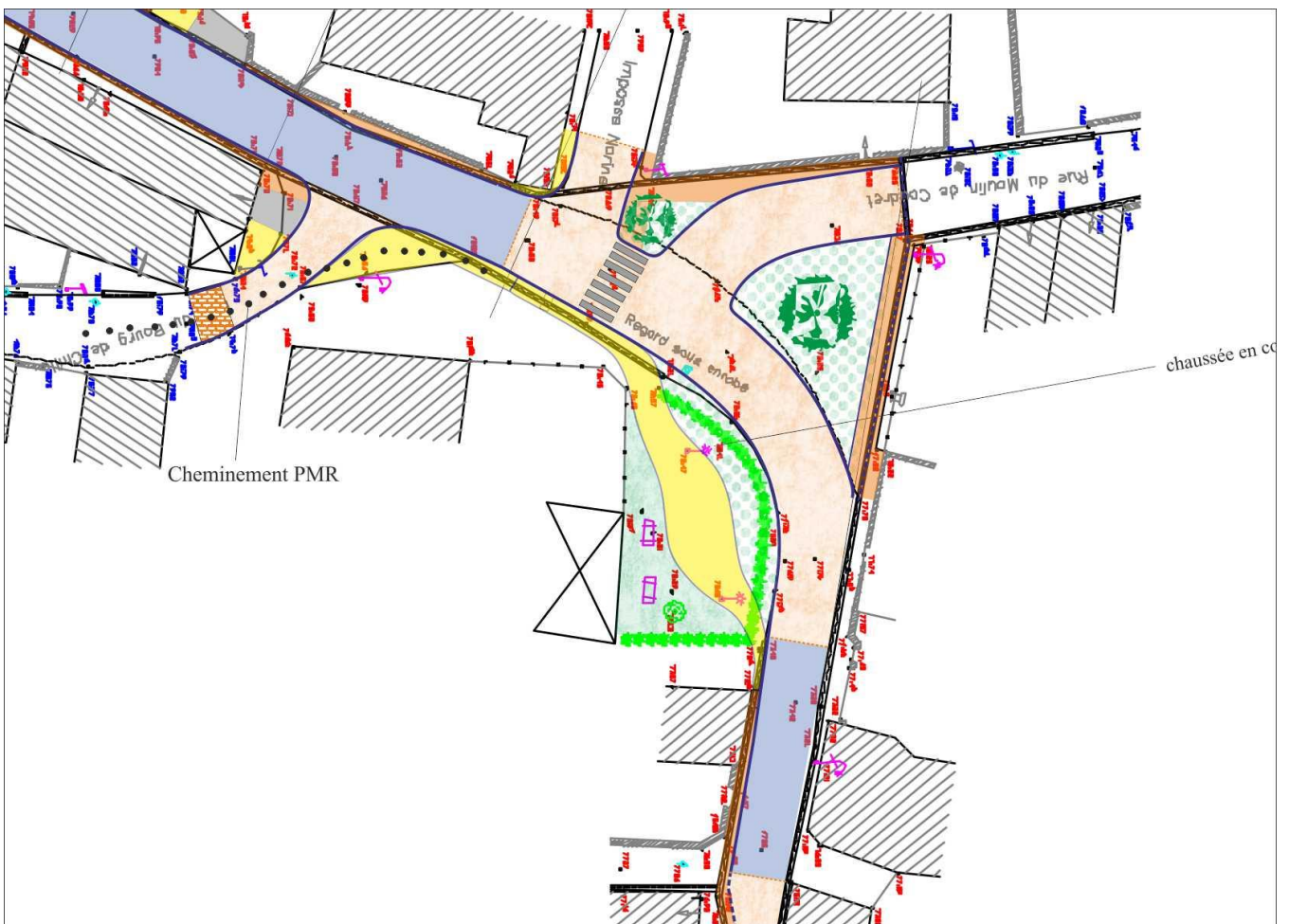
A CHILLE

Aménagement du bourg

Un avant projet a été proposé.

Voici les premiers plans qui peuvent toutefois évoluer :





Une réunion publique est prévue le 28 février à 18 heures à la mairie pour vous présenter le projet.

M. Christophe TYRE du bureau BTEG répondra à toutes vos questions.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques par le SDEG vont débuter fin juin 2018. Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente a contacté les habitants concernés. Il faudra ensuite attendre 6 mois que le sol soit stabilisé avant de commencer les travaux d'aménagement.

Assainissement non collectif :

Des contrôles sont effectués actuellement à Chillé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes Cœur de Charente.

Préconisations pour l'entretien de l'installation :

- le nettoyage de votre bac dégraisseur est à faire **2 à 3** fois par an
- le nettoyage de votre préfiltre (pouzzolane,...) au jet d'eau **2 à 3** fois par an
- nettoyer les différents regards (regard de collecte, répartition...)
- une vidange de la fosse toutes eaux tous les 4 ans est à prévoir, mais cela dépend de son utilisation et du nombre de personnes qui l'utilisent. Bon à savoir : Désormais, seuls les vidangeurs professionnels agréés par le Préfet ont le droit d'effectuer les vidanges.



Une redevance annualisée (tarifs en vigueur à compter du 1er mars 2017)

Type d'installation	Type de contrôle	Montants des redevances à compter du 01/03/2017
Installation existante	Contrôle périodique Contrôle lors d'une vente	Redevance annuelle de 20 € par logement. Elle apparaît directement sur votre facture d'eau potable
Installation à réhabiliter	Examen préalable de la conception Vérification de l'exécution des travaux	Lorsque le logement n'est pas raccordé à l'eau potable, un titre exécutoire est émis directement par la Communauté de Communes
Installation neuve	Examen préalable de la conception	100 € par contrôle
	Vérification de l'exécution des travaux	Gratuit

Le Comité des fêtes

Le bureau :

- Présidente : Bernadette RICHARD
- Trésorier : Alain FRANCOIS
- Secrétaire : Pascale MOREAU

Manifestations prévues:

- 1^{er} mai brin d'aillet
- 14 juillet
- Repas anciens pas encore défini

L'association de chasse d'Oradour Aigre

Lors de la saison passée avec 45 sociétaires sur la commune, nous avons lâché 420 perdrix et 360 faisans lors de la campagne de chasse. Nous avons prélevé les 16 chevreuils inscrits au plan de chasse ainsi que 7 sangliers. 50 faisans et 40 perdrix vont être lâchés pour la reproduction début mars.

Nous avons organisé le repas choucroute et le repas paella dont les bénéfices ont été remis pour le téléthon (605 euros).

A venir : le repas de chasse annuel qui aura lieu le 4 mars 2018 et le sanglier à la broche prévu le 3 juin 2018.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société de chasse d'ORADOUR et d'AIGRE, il a été voté la fusion des 2 sociétés de chasse, il ne reste plus que le règlement et les statuts de la nouvelle société à finaliser lors d'une prochaine réunion.

Le bureau tient à remercier tous les membres et non chasseurs pour leur aide toute au long de l'année.



Le Téléthon à Oradour

Les 9 et 10 décembre 2017, la commune d'Oradour accueillait le Téléthon du Pays d'Aigre. Comme tous les ans, de nombreuses animations ont été organisées sur le Pays d'Aigre.

A Oradour, la société de chasse avait organisé un repas. Puis diverses animations se sont succédé sur la commune : « le code de la route » avec l'auto-école Croizard, la zumba avec Adeline Bru, le baptême de voitures de rallye avec Team Rebellion, la marche avec les Croq'sentiers, la garbure, le vin chaud de l'ADMR, le concours de tarot, la rando-cyclo avec le club aigrinois, la soirée karaoké-tapas, le circuit VTT, un après-midi récréatif (activités créatives et jeux de société), une répétition publique de la chorale de Villefagnan, le repas de clôture avec son traditionnel civet, le concours de milloques, et le fil rouge.



Toutes les manifestations sur le Pays d'Aigre ont permis de verser à l'AFM téléthon la somme de 11048.43€. Un grand merci à tous les participants, organisateurs, partenaires, fournisseurs. L'année prochaine, c'est la commune des GOURS qui prend le relais.



Et en bonus : la recette des croquetas del pollo

INGREDIENTS

- 1 litre de lait
- 1 gros Oignon
- 3 filets poulet
- 100 gr farine
- 50 gr beurre
- Un peu d'huile
- Un peu noix muscade ou quatre épices
- Sel et poivre
- Chapelure

PREPARATION

1. Faire cuire le poulet dans une casserole d'eau avec du sel.
2. Pendant ce temps, couper l'oignon et le faire cuire dans une poêle doucement avec un peu d'huile et le beurre.
3. Un fois le poulet cuit, couper en petits morceaux et réserver.
4. Mettre la farine petit à petit dans la poêle et mélanger avec l'oignon. Dès que le mélange commence à roussir, on commence à verser le lait (chaud) petit à petit aussi, sans arrêter de mélanger. Il faut faire une pâte (béchamel épaisse).
5. Rajouter du sel, poivre et noix muscade.
6. Mettre le mélange sur un plat et laisser reposer une demi-heure.
7. Ensuite, faire des boules ou des croquetas (quenelles).
8. Préparer un bol avec un œuf et un autre avec de la chapelure. Passer chaque croqueta dans l'œuf puis dans la chapelure. (Si tu veux qu'elle soit plus croustillante, tu peux la passer dans de la farine, puis œuf et chapelure. Aussi tu peux utiliser une chapelure différente, par exemple avec du maïs grillé écrasé).
9. Faire frire dans de l'huile très chaude.



Le recensement de la population

Le recensement de la population réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) commence le 18 janvier 2018.

À quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). Elle aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

À noter :

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées sur toute leur population une année sur cinq. Les communes de 10 000 habitants ou plus, effectuent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements.

Emilie Gréziller, agent recenseur recruté par la mairie et formé par l'Insee, est passée dans chaque maison expliquer les démarches à suivre : réponse par Internet ou par écrit.

Animations diverses sur le Pays d'Aigre

Le tour du Pays d'Aigre

La 15^e édition du Tour du Pays d'Aigre se disputera le samedi 3 mars 2018 au départ d'Ebréon. 120.5 kilomètres sont au programme de la course organisée par l'Association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac. Comme les années passées, les cyclistes passeront à Oradour (Chillé puis Germeville)



Histoires du Pays d'Aigre

Pour le centenaire de la Grande Guerre, l'association avait reconstitué l'annonce de la mobilisation générale du 1^{er} août 1914 à Barbezières, Couture d'Argenson et Villejésus. Cent ans après l'année 1916, celle des batailles de la Somme et de Verdun, l'association a récidivé avec huit saynètes retraçant la vie dans la campagne à cette époque. Elles ont été jouées les 22, 23 et 24 juillet à Couture d'Argenson, Ebréon et Aigre. Une cinquantaine de bénévoles, auteurs, acteurs, figurants et costumiers ont participé. Et en juillet 2018, les 20, 21 et 22 juillet, à Lupsault, Tusson et saint-Fraigne, les acteurs du pays d'Aigre nous feront revivre ce que fut la vie en 1918 afin de clôturer cette évocation de la Grande Guerre.

Vous pouvez voir ou revoir les précédentes saynètes sur le site de la commune de Villejésus.

<http://www.villejesus.fr>



La foire expo à Aigre

Rendez-vous à Aigre samedi 28 et dimanche 29 avril pour la 47^{ème} édition avec comme thème « La vannerie »

La Communauté de communes Cœur de Charente



Le 1er janvier 2017, les communautés de communes du Pays Manslois, du Pays d'Aigre et de La Boixe ont fusionné pour donner naissance à la communauté de communes Cœur de Charente.

Beaucoup de projets sont maintenant de la compétence de la nouvelle Intercommunalité Cœur de Charente. 2017 aura été une année de transition avec de nombreux échanges et projets émanant des 52 communes regroupées aujourd'hui, avec, notamment pour Aigre, l'assainissement collectif de L'Ouche et ST Mexant, la Maison de santé, et la bibliothèque.

Les élus du bureau communautaire



DE FALLOIS
Jean-Pierre

Président de la Communauté de Communes Cœur de Charente



STASIAK
Jean-Louis

1er Vice-Président,
en charge de l'économie,
du tourisme et de l'agriculture



BONNET
Franck

2ème Vice-Président,
en charge des relations avec les
collectivités territoriales et
mutualisation



PLOQUIN
Monique

3ème Vice-Présidente, en charge
de l'urbanisme et de l'aménagement



DE LUSTRAC
Jean-Marc

4ème Vice-Président, en charge de
la santé



AYRAULT
Jean-Paul

5ème Vice-Président, en charge de
l'assainissement



CROIZARD
Christian

6ème Vice-Président, en charge
des projets structurants et du
déploiement numérique



DANEDE
Laurent

7ème Vice-Président, en charge de la Communication, du Patrimoine et du développement durable



LOTTE
Michel

8ème Vice-Président, en charge des finances



BOIREAUD
Philippe

9ème Vice-Président, en charge de l'enfance et de la jeunesse, des affaires sociales et du périscolaire



SEVRIT
Raymond

10ème Vice-Président, en charge des bâtiments et de la voirie



VIDAUD
Pierre

11ème Vice-Président, en charge du sport, de la culture et de la vie associative.

Les services communautaires sur le Pays d'Aigre

Siège communautaire : 10 route de paris 16560 TOURRIERS 05 45 20 68 46

Courriel : secretariat@coeurdecharente.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Pôle services à la population et attractivité : 10 rue du pont Raymond 16140 AIGRE 05 45 21 10 48

poleattractivite@coeurdecharente.fr

Pôle aménagement et environnement : 5 avenue Paul Mairat 16230 MANSLE 05 45 20 71 33

Des services dédiés à l'enfance et la jeunesse

✿ **Maison de la petite enfance à Aigre**

Pôle jeunesse 2B rue du Renclos - 16140 Aigre - 05 45 60 31 39 - mpeaigre@coeurdecharente.fr

Accueil occasionnel : le mardi de 9h à 12h30 et le jeudi de 9h à 17h30

Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) : le mercredi de 9h à 12h

Relais assistantes maternelles (RAM) : le lundi et le vendredi de 9h à 11h30

Permanence le lundi de 16h à 18h

✿ **Centre de loisirs d'Aigre**

Pôle jeunesse 2B rue du Renclos - 16140 Aigre - 05 45 66 32 73 - centredeloisirsaigne@coeurdecharente.fr

Accueil des enfants en période scolaire : le mercredi de 7h30 à 18h30

Et pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Sport

✿ **Complexe sportif d'Aigre**

2C rue du Renclos - 16140 Aigre - 05 45 25 42 47 - complexesportifaigre@coeurdecharente.fr

Bibliothèques :

✿ Bibliothèque de Tusson :

6 grand 'rue d'Aigre - 16140 Tusson - 05 45 31 61 44 - 07 71 35 15 53 -

bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr

Horaires d'ouverture : mercredi de 14h à 18h, vendredi de 16h30 à 18h, samedi de 14h à 16h

✿ Bibliothèque de Saint-Fraigne : prêt de livres, adhésion gratuite

Rue du cheval blanc - 16140 Saint-Fraigne - 05 45 21 95 09 - 07 71 35 15 53 -

bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr

Horaires d'ouverture : mardi de 16h30 à 18h, samedi de 9h à 11h30

Le catalogue en ligne : coeurdecharente.bibli.fr

Assainissement

✿ Pôle aménagement et environnement

5 avenue Paul Mairat - 16230 Mansle - 05 45 20 71 33 - assainissement@coeurdecharente.fr

Urbanisme (pour toute demande d'urbanisme, contactez votre commune)

✿ Service instruction des autorisations des autorisations d'urbanisme et planification

5 avenue Paul Mairat - 16230 Mansle - 05 45 20 71 33 - urbanisme@coeurdecharente.fr

Infos diverses, documents à télécharger sur le site de la communauté de communes Cœur de Charente :

<http://www.coeurdecharente.fr/>

Quelques infos pour bien vivre en Pays d'Aigre

La Maison départementale des Solidarités est à l'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de les informer des prestations existantes, les orienter vers les services compétents et les professionnels appropriés (coordinateurs de proximité du Conseil Général, caisses de retraite, professionnels médicaux et paramédicaux, hôpitaux, maisons de retraite, foyers logements, communes, associations d'aide à domicile...).

Maison départementale des Solidarités du Ruffécois

Rue du Docteur Tutard
16700 RUFFEC
05 16 09 51 00



L'association d'aide à domicile (ADMR) peut vous aider en vous proposant une large gamme de services : aide à la personne, ménage, repassage, repas à domicile, accompagnement transport, atelier mémoire.

ADMR

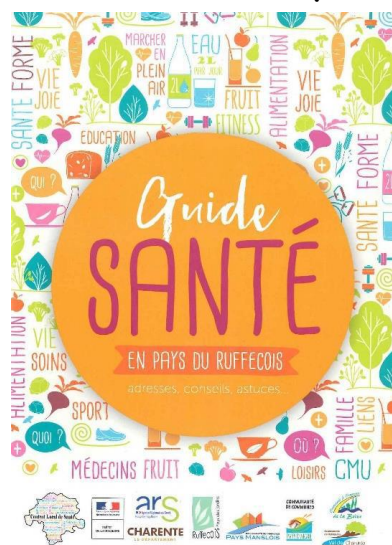
10 rue du Pont Raymond
16140 AIGRE
05 45 21 21 31
aigre@aigre.fede16.admr.org



Conteneur textile à Aigre - Les habitants du Pays d'Aigre peuvent déposer des vêtements dans le conteneur textile situé dans la cour de la Communauté de Communes (10, rue du pont Raymond à Aigre) et mis en en place par Emmaüs Ruffec.



Le Guide santé en Pays Ruffécois



Dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays Ruffécois (instauré fin 2015) et dans une logique de réduire les problématiques d'accès aux soins et aux droits, un *Guide Santé en Pays du Ruffécois* a vu le jour, grâce au soutien financier du Département de la Charente et de l'Agence Régionale de Santé.

Ce guide rassemble les professionnels de santé et les structures médico-sociales, sociales et institutionnelles du Pays du Ruffécois et vise à donner aussi bien aux professionnels qu'aux usagers les références et informations nécessaires pour permettre à tous une meilleure orientation et un meilleur accès à la santé.

Le Guide Santé est disponible gratuitement auprès des professionnels de santé et des pharmacies et est consultable dans les 88 communes du Pays du Ruffécois.

La version numérique est disponible et téléchargeable sur www.paysduruffecois.com



MAIRIE d'ORADOUR:

Tel : 05.45.21.02.84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Le secrétariat est assuré par Emilie GREZILLER

Le mardi de 14 heures à 16 heures

Le jeudi de 14 heures à 16 heures

Le samedi de 9 heures à 12 heures

Le maire, Christian ROUSSEAU : 06 43 11 45 09

Les adjoints :

Thierry SYLVESTRE 05 45 21 32 20 - 06 86 18 86 53

Corinne BAILLARGEAU 05 45 21 04 05 - 06 88 34 37 22

Location salle d'Oradour

Prix : Ils correspondent à une location pour un Week-End :

- Habitants de la commune : été (mai à septembre) : 60 € - hiver (octobre à fin avril) : 100 €
- Habitants hors commune : été : 100 € - hiver : 160 €

ORDURES MENAGERES

Jour de collecte des sacs noirs : lundi matin toutes les semaines
et des sacs jaunes : lundi matin tous les 15 jours

REPORT DE COLLECTE LES JOURS FERIES

Lorsque votre semaine de collecte comporte un jour férié avant le ramassage, les collectes seront toutes (jaune ou noir) décalées d'une journée à partir du jour férié



Mission locale

Aides aux demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans, le vendredi de 9 H à 12 H

Sur rendez-vous au 05.45.29.55.10

Maison des services MSAP, à la Poste

CAF, L'Assurance Maladie, La MSA et Pôle Emploi

Aux heures d'ouverture de La Poste



CONCILIATEUR de justice

A partir du 1er septembre 2017 il recevra (sans rendez-vous) le premier et le troisième jeudi de chaque mois de 10h à 12h à la Mairie d'Aigre.

1er trimestre 2018 : 4 et 18 janvier - 1er et 15 février - 15 mars

Le conciliateur peut notamment intervenir dans les cas suivants:

- différents entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux
- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen...)
- différends relatifs à un contrat de travail ;
- litiges de la consommation ;
- impayés ;
- malfaçons de travaux, etc...



MAISON des SOLIDARITES

Permanence 7 Grand' Rue 16140 AIGRE

Assistance Sociale du Secteur : sur rendez-vous au 05.16.09.51.00

CROIX ROUGE FRANCAISE

Tél : 05.45.21.31.48

DECHETTERIE VILLEJESUS Tél : 05.45.21.32.50

Horaires d'ouverture : Lundi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Mardi de 14 H à 18 H

Mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

GENDARMERIE à AIGRE 05.45.21.10.12

MEDECINS à AIGRE

Docteur Alain DUBOST : 05.45.21.22.88

Docteur Cynthia RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Christian RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Jacques TRAWALE : 05.45.21.32.24

Madame **Camille Mayeur**, orthoptiste, reçoit sur rendez-vous chaque mardi matin dans les locaux de l'ancienne CDC du Pays d'Aigre 10 - rue du Pont Raymond. Tel : 06 24 54 77 29

PHARMACIEN à AIGRE

Pharmacie du Pays d'Aigre 25 Grande rue Tél : 05.45.21.10.41



Urgences : les numéros nationaux

18 Pompiers

15 SAMU

17 Police / Gendarmerie

112 Appel d'urgence européen

114 Services aux malentendants

115 Accueil sans Abri

119 Allo Enfance maltraitée

116 000 Enfants disparus

0800 840 800 Sida Info Service

Centre hospitalier de RUFFEC 05 45 29 50 00

Centre hospitalier d'ANGOULEME / GIRAC 05 45 24 40 40



DON DU SANG Hôpital de Girac

16470 Saint Michel-Angoulême

Tél : 0800109900

Don de sang avec ou sans rendez-vous

Don de Plasma sur RDV

Lundi: 8h - 13h et 14h - 18h

Mardi : 13h30 - 19h15

Mercredi et Vendredi: 8h - 14h.



N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions, vos suggestions.

Mairie d'ORADOUR 05 45 21 02 84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@orange.fr

Février 2018